

## Résolution présentée par la délégation de la Mongolie

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	La pollution liée au charbon
L'Assemblée Générale,	
Scandalisée	par les 4,2 millions de morts annuels, dans le monde, à cause de la pollution de l'air provenant principalement des émissions de charbon,
Soulignant	la dépendance économique, pour le moins nocif, des pays concernés, à l'instar de la Mongolie dont 90 % de l'électricité produite provient du charbon,
Alarmée	par l'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre, principalement dans les régions asiatiques, atteignant en 2022 le record de 321 millions de tonnes,
Alertant	les plus grands consommateurs de charbon : les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, l'Indonésie, la Russie, des pays qui, paradoxalement, sont eux-mêmes touchés par ce problème,
Décide	de réclamer, de la part des pays développés et des institutions internationales, un soutien financier et technologique pour accélérer la transition vers des énergies renouvelables ;
-	de promouvoir le développement de technologies capables de capturer et de stocker le carbone (CSC), pour les pays étant dans l'incapacité d'arrêter immédiatement leur consommation, en leur permettant de continuer à exploiter leurs ressources de charbon tout en réduisant l'impact climatique de CO2 émis lors de la combustion de charbon ;
-	d'imposer une taxe carbone internationale graduelle sur les entreprises puisant le charbon ou l'exploitant comme ressource principale, et de redistribuer une partie de cette taxe aux pays vulnérables ainsi qu'à ceux visant à réaliser une transition écologique.

Le texte français fait foi